

# compte rendu de la réunion des états généraux du Haut Anjou, le 17 mars 2018

des citoyens et des associations se sont réunis:

- Pouancé « Salut à toit » Pouancé/Senones : groupe de soutien aux MNA de Senones
  - Segré : CSLCP (Collectif Segréen pour la Libre Circulation des Personnes), Restos du coeur, l'Arbre vert, CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation)
  - Candé, « Accueil et Solidarité pour un toit » association récente
  - St Augustin des bois « St o solidarité »
  - les Amicales Laïques de Nyoiseau , de Bouillé Ménard, de Segré
- 50 personnes

## État des lieux : 1 CADA et 1 CAO sur Segré

- **26 demandeurs d'asile suivis par le CADA**, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, de Segré.
- **30 personnes, 6 familles dont 15 enfants « déboutés », du droit d'asile sur Segré** suivis par le Collectif de Segré ; 2 familles régularisées récemment ;
- **3 Demandeurs d'asile** suivis par l'Arbre vert le Collectif de Segré
- **44 résidents au Centre d'Accueil et d'Orientation** de Segré ouvert depuis Octobre 2016 :venant du Soudan ou de l'Afganistan (15 ont obtenu des papiers, 8 sont en recours à la Cour Nationale du Droit d'Asile, 20 sont dublinés (ils ont été enregistrés en Italie).
- **6 Mineurs Non Accompagnés reconnus majeurs**; des mineurs en évaluation suivis par le groupe de soutien de Pouancé/Senones : l'Aide Sociale à l'Enfance de Laval place des mineurs en foyer de jeunes travailleurs. Sur 30 jeunes, certains ne sont pas reconnus mineurs.
- **2 familles syriennes** régularisées, suivies par « salut à toit » de Pouancé ; une famille est logée à Pouancé et une autre à Chazé Henri. Ces familles sont arrivées avec un visa.

### pb principaux auxquels les personnes doivent faire face

- **pour les déboutés : crainte d'expulsion, pb de logement, pas de travail, pas de ressources financières, pas d'aide sociale** ; ils sont là depuis 9 ans pour certains. La crainte permanente d'expulsion pour les familles, est vécue également par les enfants(ce n'est pas sans conséquences) Pas de carte de bus, pas d'aide Centre Communal d'Action Sociale pour les classes de découverte, pas de voyages scolaires possibles hors de France....
- **pour les « dublinés »du CAO, crainte d'expulsion vers l'Italie et inquiétude pour les recours CNDA.**
- **Non reconnaissance de la minorité pour des MNA** de Senones, ils ont droit à un recours auprès du juge des enfants.
- pb de langue pour beaucoup.**

### positionnement des acteurs : élus, collectifs et associations citoyennes

-**Segré : les élus ne « se mouillent pas »** tant que les personnes n'ont pas de titre de séjour, la mairie aide mais ne veut pas le faire savoir.

**Depuis peu, les mairies de Segré en Anjou Bleu et Ombrée d'Anjou soutiennent des situations mais pas des causes en aidant ponctuellement au paiement de deux loyers pendant 5 mois pour des familles déboutées.**

Méfiance des institutions envers le Collectif de Segré lors de l'installation du CAO .

- l'opérateur France Terre d'Asile du CADA de Segré joue son rôle, incite fortement les déboutés à quitter le logement, menace de signalement à la préfecture qui alerte le Tribunal Administratif ; visite menaçante de FTA le mercredi en présence des enfants. Mais la présence du collectif auprès des familles est maintenant admise par FTA ;
- **Sur Pouancé , la mairie prête deux logements pour deux familles syriennes .l'Abri de la Providence n'a pas fait l'accompagnement administratif prévu auprès des familles syriennes et ce**

sont des membres de l'association qui ont accompagné les familles dans leurs démarches administratives

- **A Senonnes , des citoyens logent et aident les MNA non reconnus mineurs** dans leurs démarches administratives et sont en contact avec l'ASE de Mayenne

- Pour les personnes déboutées, bonne entente sur Segré avec les associations comme l'Arbre vert, les Restos du coeur et également la Maison Des Solidarités;

### des situations dépendantes des politiques européennes :

-les dublinés avec le retour vers l'Italie ; victimes des accords européens

-les personnes du CAO passées par Calais ; victimes des accords du Touquet

Toutes les personnes migrantes sont passées par des pays d'Europe pour arriver ici. Certaines ont subi les traversées de la méditerranée, la disparition de leurs amis, tout cela à cause de l'Europe Forteresse, elles en conservent le souvenir et doivent vivre avec.

## **dénoncer l'inacceptable**

### pratiques administratives

-**pour les MNA : c'est l'ASE qui fait les évaluations de minorité !!!!! elle a donc intérêt à soupçonner(juge et parti)....pas d'accompagnement**

Cinq jeunes n'ont pas été reconnus comme mineurs , les méthodes utilisées sont très contestables (ils ont des papiers attestant de leur âge mais ceux ci ne sont pas pris en compte ; jugement fait suivant l'apparence physique... et ces jeunes **ont été mis à la rue du jour au lendemain**. L'un d'eux après passage devant le juge des enfants doit attendre plusieurs semaines avant d'avoir une réponse. Ce sont donc des citoyens qui les hébergent et les accompagnent pour toutes démarches.

- soupçons constants des Demandeurs d'Asile par la préfecture

- **des timbres fiscaux à chaque demande ; coût élevé ;**

-les personnes déboutées qui restent en CADA ne sont plus reconnues habitant une adresse précise(pb de courrier non reçu, retourné à la pref, idem pour courrier du TA...) pas de nom sur les boites aux lettres des logements CADA ;

-**réponses négatives à des demandes de régularisation (circulaire valls) pour des familles en**

**France depuis 9 ans.:** ... » Réponse type de la préfecture : « *vous n'êtes pas intégrés puisque vous avez refusé de quitter le territoire (oqtf)....* » et « vous n'avez pas vocation à rester sur le territoire.. » reprise par tous les services administratifs ;

-**la suspicion continue pour les régularisés=convocation/contrôle possible en préfecture avec mise en garde retrait du titre de séjour si la personne ne se présente pas.(ces infos sont remises avec le titre de séjour en février dernier );**

-**piège préfecture : refus de régularisation dû à un rendez vous pris avant date limite (18 ans) et fixé au-delà d'une date butoir(mineur devenant majeur) juin 2016;**

-au guichet préfecture : propos irrespectueux avec une dame arménienne.

--**RSA refusé à des personnes régularisées(« vie privée et familiale » avec autorisation travail) il faut 5 ans de présence après régularisation pour avoir droit au RSA. Mars 2018)**

### violence de l'état :

-**laisser les déboutés dans cette situation est d'une grande violence ;**

-**assignations à résidence sans date de fin ; une famille a pointé pendant 3 ans. De 2013 à 2016**

-pression préfectorale et policière constante : menaces d'expulsion rappelées par la préfecture, police ; visite policière à domicile pour enquête janvier 2016; convocation de la préfecture et rdv à la gendarmerie pour expulsion ;

- le cadre flou ; quelquefois on ne comprend pas à quoi tient l'acceptation ou le refus d'une régularisation. Le fait du prince.

**entraves à l'accès au droit : - pour les déboutés, pas de droit au logement ni droit au travail**  
**MNA : à Senonnes/ Pouancé ; situation : 4 personnes sont soutenues et 2 sont en attente du résultat de l'évaluation**

### **écho des pratiques transfrontalières , arrestations, expulsions :**

le Collectif de Segré se fait écho des infos concernant la question des migrations : la Roya, le briançonnais, Calais, le camp de Grande Synthe, les accords avec la Turquie, les hotspot, centre de tri au Niger (Agadez).....Le CRA de Rennes n'est pas loin....

## **Propositions**

ce qui marche :

- accueil dans des familles solidaires
- MNA : protection offerte par des familles solidaires, à des mineurs non reconnus par l'ASE**
- promouvoir la solidarité sans le faire au détriment d'autres politiques
- **le travail bénévole dans les associations facilite le lien, l'intégration.**
- le collectif de Segré fait connaître la situation des familles et ainsi fait exister les personnes déboutées** auprès des autorités à travers les manifs (hebdo ou mensuelles) et la presse.
- il soutient les déboutés pour le maintien dans le logement CADA le plus longtemps possible (deux à trois ans de prolongation illégale)**
- **les parrainages citoyens du 30 mai 2015 organisés par le collectif de Segré ont mis en échec la préfecture dans sa tentative d'expulsion d'une famille.**
- deux familles sont logées par le Collectif de Segré avec l'aide financière ponctuelle de deux mairies (depuis 4 mois, renouvelés ??) ;
- la place de la République est renommée par les manifestants « place du droit d'asile » avec implantation d'une œuvre (silhouettes métalliques représentant une famille) depuis 5 ans.
- soutien des déboutés par l'organisation de soirées festives (4 par an depuis 5 ans) avec les artistes locaux**
- souscription avec la participation des artistes locaux et producteurs, permettant de réunir des fonds et de faire connaître les situations ;**
- rendez vous du Collectif de Segré et repas partagés une fois/mois**
- soirée cinéma/débat, lettre du collectif, tracts=info publiée localement sur la situation des migrants locaux et l'actualité nationale et internationale sur le sujet des migrations.
- **ateliers cuisine au CAO, cours de français , places offertes par le Cargo (salle de spectacle) et festival de jazz,**
- Les collectifs citoyens se mobilisent par les réseaux internet, par des rdv réguliers, font des actions, soutien aux personnes et discours sur la politique migratoire ;
- les nouveaux acteurs pourraient être les mairies**

## **vivre ensemble**

changer le regard, déconstruire les préjugés :

l'école, les voyages scolaires....le travail bénévole effectué par 4 personnes aux restos du coeur et arbre vert ; des rencontres régulières entre personnes du collectif (françaises et migrantes) pour pratiquer le français

**ouvrir les yeux des municipalités,** faire connaître ce que chacun fait, le nombre de personnes engagées ; multiplier les rencontres avec les autochtones

éléments de langage, actions, permettant de mettre en avant la richesse des rencontres, du vivre ensemble

-sur Pouancé : la fête de « Salut à toit » .

sur Segré, soirées solidaires(4 par an) avec les artistes locaux, théâtre, musique ....

#### Autres remarques

Lien entre élus et citoyens à développer ;

Ce sont les élus qui devraient aller au devant des associations et collectifs pour un meilleur accueil et une vie meilleure pour les personnes migrantes et non pas qu'un geste soit fait quand les élus sont débordés par les citoyens. Les élus devraient avoir une position publique de solidarité.

L'accueil dans les familles solidaires devrait être organisé par l'état.

développer le dispositif jeunes majeurs

Echanger par exemple des renseignements juridiques, communiquer entre collectifs ou associations.